



GESTION ◦ IMMOBILIÈRE ◦ RENNAISE

LA SÉCURITÉ DE VOTRE INVESTISSEMENT

GRILLE DES HONORAIRES

Gestion locative :

- GIR SERENITE : 6% ttc du loyer mensuel hors charges.
- GIR CONFORT : 6% ttc du loyer mensuel hors charges + 2.5% du loyer mensuel collecté (Assurance GLI + détériorations + protections juridiques).
- Assurance PNO : 68€ ttc/an

Location :

A la charge du bailleur (1) (2) :

- Honoraire de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail 8€ TTC /m²
- Honoraire de réalisation de l'état des lieux.....3€ TTC/m²

A la charge du preneur (1) :

- Honoraire de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail 8€ TTC /m²
- Honoraire de réalisation de l'état des lieux.....3€ TTC/m²

Achat/Vente :

GIR SUCCES / GIR PERFORMANCE

GIR ACQUEREUR / GIR INVESTISSEUR :

- De 0 à 120.000 € forfait fixé à 6000 € TTC à la charge de l'acquéreur.
- Au-delà de 120.000 € 5% TTC du prix net vendeur à la charge de l'acquéreur.

(1) Ne pouvant pas dépasser 6% TTC du loyer annuel hors charges

(2) Remise commerciale totale des honoraires de location à la charge du bailleur dans les cas suivants :

Suite à la mise en gestion du bien dans notre cabinet, remise commerciale totale des honoraires pour la première location.

Suite à un locataire mis en place par GIR dont la durée de location est inférieure à 12 mois, remise commerciale totale des honoraires pour retrouver le locataire suivant.